

*Le gouvernement colombien
inaugure la première zone de
réserve paysanne*

Image not found or type unknown

La Havane, 6 février, (RHC)- La localité de Sumapaz, à proximité de Bogota, est devenue samedi officiellement la première zone de réserve paysanne de Colombie.

Au cours d'une cérémonie qualifiée d'historique, le gouvernement de Gustavo Petro a remis le certificat d'incorporation à la réserve paysanne à un groupe de familles ce qui garantira la protection environnementale du plus grand plateau dénudé du monde.

S'adressant à Prensa Latina, le vice-ministre du développement rural, Darío Fajardo, a déclaré que cet acte était une reconnaissance de la paix avec les paysans.

Il a rappelé que le pays, et en particulier cette région, a vécu une guerre qui lui a coûté beaucoup, mais qui a commencé à être surmontée.

Pour sa part, la présidente du syndicat des travailleurs agricoles de Sumapaz, Martha Liliana Melo, a expliqué à Prensa Latina que la zone de réserve paysanne est une figure qui leur permet une plus grande autonomie, de continuer à protéger l'écosystème, de rester sur le territoire, de le soigner, de le cultiver, ce qui signifie un grand soutien du gouvernement pour les agriculteurs de cette zone de haute valeur environnementale.

De son côté, le directeur général de l'Agence nationale des terres, Gerardo Vega, a souligné que la constitution des zones de réserve paysanne met en évidence l'intérêt des communautés locales à adopter des pratiques agricoles compatibles avec l'utilisation des terres de ces territoires.

De même, a ajouté le fonctionnaire, elle permettra de prévenir les conflits et de promouvoir le développement d'activités productives durables sur le plan social, environnemental et économique.

Lors de cet événement, l'Agence foncière nationale a également remis 25 titres fonciers à 22 bénéficiaires.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/312840-le-gouvernement-colombien-inaugure-la-premiere-zone-de-reserve-paysanne>



Radio Habana Cuba